

L'ACTION INTERNATIONALE DES VILLES D'AQUITAINE

Etude réalisée en 2001-2002 par

**l'Association COOP DEC Conseil
(ACDC)**

En partenariat avec
**le Diplôme Universitaire « Humanitaire et Développement »
(DUHD)**

Université Bordeaux 3
IUT Michel de Montaigne
INFOREC Formation Continue

Association Coop'Dec Conseil (ACDC)

SIRET : 439-582-784-00013 - APE 804C - N° d'organisme de formation : 11921367392 -
DRTEFP Ile de France

C/o Y. Lechevallier - 9bis rue de la Gare - 92130 Issy les Moulineaux
Web : www.coopdec.asso.fr / Mél : yleche@magic.fr / Tél : 06-12-72-96-71

Ce rapport s'appuie largement sur les travaux de deux stagiaires du DU « Humanitaire et Développement » (Niveau II) de l'Université Bordeaux 3 – IUT Michel de Montaigne – INFOREC Formation Continue en Stage à l'association COOP' DEC Conseil en 2001.:

- M. Dominic Gonzalez
- Mme Marie-Dominique Govin-Pajaniradja

- Enseignante responsable :Mme Laurence Kotobi

Université Michel de Montaigne
Bordeaux 3
INFOREC-IUT B Michel de Montaigne
Rue Naudet
Domaine universitaire
BP 204
33175 Gradignan Cédex

Avertissement

Nous avons apporté le plus grand soin dans la collecte des données présentées dans ce rapport. Toutefois, l'action internationale des collectivités locales fluctue constamment.

En cas d'erreur, d'omission ou d'interprétation erronée des questionnaires, nous invitons les collectivités à nous contacter par mél (yleche@magic.fr) afin de rectifier ce document.

Remerciements à l'ensemble des collectivités locales qui ont accepté de répondre à notre questionnaire et à nos appels téléphoniques.

SOMMAIRE

A. INTRODUCTION	4
B. HISTORIQUE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	5
C. CADRE DE L'ETUDE.....	6
C-1. L'ACTION DES COLLECTIVITES	6
C-2. LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE COOPERATION.....	6
C-3. LE CHOIX DES COLLECTIVITES LOCALES.....	7
C-4. METHODOLOGIE D'ENQUETE.....	7
D. LES ACCORDS DE COOPERATION DECENTRALISEE EN AQUITAINE.....	8
D-1. LE NOMBRE D'ACCORDS DE COOPERATION RECENSES	8
D-2. LE NOMBRE D'ACCORDS DE COOPERATION PAR VILLE.....	8
D-3. LA REPARTITION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	9
a) <i>De manière générale</i>	9
b) <i>Europe</i>	10
c) <i>Europe de l'Est et CEI</i>	11
d) <i>Afrique</i>	12
e) <i>Asie</i>	12
f) <i>Méditerranée</i>	13
g) <i>Amériques</i>	13

ANALYSE DES COOPERATIONS A PARTIR DE 43 QUESTIONNAIRES

E. ORIGINES DES ACCORDS DE COOPERATION	15
E-1. ANCIENNETE DES ECHANGES.....	15
E-2. DEVELOPPEMENT DES ACCORDS	15
F. GENESE DES PROJETS DE COOPERATION.....	16
F-1. INITIATIVE	16
F-2. CHOIX DU PAYS	16
F-3. MOTIVATIONS.....	16
G. DOMAINES D'ACTION.....	17
G-1. MISE EN GARDE.....	17
G-2. DETAILS DES REPONSES	17
a) <i>Echanges culturels et éducatifs</i>	17
b) <i>Enseignement</i>	17
c) <i>Action sanitaire et sociale</i>	17
d) <i>Gestion locale et développement économique</i>	18
e) <i>Agriculture - Développement durable</i>	18
f) <i>Aménagement urbain</i>	18
g) <i>Autres domaines d'action</i>	18
H. STRUCTURATION LOCALE DE L'ACTION	19
H-1. DELEGATIONS OFFICIELLES DE L'ELU	19
H-2. EXISTENCE D'UN SERVICE MUNICIPAL EN CHARGE DES PROJETS INTERNATIONAUX	20
H-3. PERSONNEL (EFFECTIFS, STATUT, FORMATION)	21
a) <i>Effectifs</i>	21
b) <i>Statut</i>	21
c) <i>Formation</i>	22
H-4. EXISTENCE D'UNE STRUCTURE EXTERNE	23
a) <i>Le recours aux comités de jumelages</i>	23
b) <i>Les coopérations sont menées avec des partenaires locaux</i>	23
H-5. LE BUDGET CONSACRE A L'ACTION INTERNATIONALE	24
a) <i>Ampleur des budgets</i>	24
b) <i>Recours aux cofinancements extérieurs</i>	25
I. CONCLUSION	26
J. ANNEXES.....	27

A. INTRODUCTION

L'action internationale des collectivités locales est ancienne lorsqu'on parle de jumelages. Mais le phénomène mondial de décentralisation amène de plus en plus de collectivités locales à renouveler leur coopération, à en développer de nouvelles.

En dehors du travail –très intéressant – réalisé par la Commission Nationale de Coopération décentralisée (notamment lors des Assises de la Coopération décentralisée en décembre 2001), aucun recensement , aucune analyse n'existent actuellement ou du moins ne sont diffusés aux acteurs de la coopération internationale ou aux simples citoyens.

Suite à la rencontre entre des stagiaires du DUHD de l'IUT Michel de Montaigne et le Président de l'Association COOP DEC Conseil, il a été décidé de réaliser une étude régionale, en Aquitaine, lors de l'année 2001-2002.

Au-delà du simple recensement, déjà riche d'enseignements et de surprises, nous espérons ainsi contribuer à une meilleure (re)connaissance de l'action internationale des communes.

Cette étude n'a bénéficié d'aucune aide financière.

Nos Objectifs

Nous avons, par cette étude, souhaité étudier la sensibilité internationale des collectivités d'Aquitaine.

Pour cela, nos objectifs étaient de :

- connaître et mettre à disposition la liste des accords de coopération décentralisée signés par les communes d'Aquitaine ;
- identifier les modes d'organisation et de mise en œuvre de ces politiques internationales.

B. HISTORIQUE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

Le panneau « ville jumelée avec ... » fait aujourd'hui partie du paysage de nos communes françaises. Le jumelage est souvent vécu comme une « coutume¹ » par nos concitoyens, faisant référence à la volonté de paix entre les populations françaises et allemandes depuis l'après guerre.

A partir des années 1950, le jumelage devient le cadre d'échanges culturels avec différents pays, notamment européens, accompagnant de fait la construction de l'Europe.

Toutefois ces relations sont à la limite de la légalité pour les édiles. En effet, l'action internationale publique est alors du domaine réservé de l'Etat et si l'échange de cars scolaires peut paraître anodin, l'échange de vues entre deux communes importantes, transfrontalières par exemple, peut agacer parfois l'Etat qui vit ces « relations diplomatiques des villes » comme pouvant diminuer son aura internationale².

Avec les lois de décentralisation, à partir de 1982, les collectivités locales acquièrent de multiples compétences. Les échanges internationaux sont alors importants pour les collectivités pour enrichir leurs expériences, diffuser leur excellence ...

En 1992, l'Etat reconnaît officiellement ces pratiques qui se multiplient, en promulguant la loi du 6 février relative à l'administration territoriale de la République³ :

«Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France».

La « Coopération décentralisée » est ainsi définie.

A ce jour, 2600 collectivités territoriales françaises sont engagées dans près de 6000 accords de coopération décentralisée⁴.

¹ Jumelage : coutume consistant à déclarer jumelles deux villes situées dans deux pays différents » - Dictionnaire Robert – 1988

² Lire à ce titre l'intervention de Pierre Mauroy lors des Assises de la coopération décentralisée – Déc 2001

³ Extraits de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, Titre IV : 'De la Coopération Décentralisée', Art. 131.-I. Téléchargeable sur le site www.coopdec.asso.fr .

⁴ Guide de la Coopération Décentralisée, La Documentation Française, Ministère des Affaires Etrangères, Paris, 2000

C. CADRE DE L'ÉTUDE

C-1. L'ACTION DES COLLECTIVITES

Si l'action de « se jumeler » est relativement ancienne, les lois de décentralisation ouvrent aux collectivités locales un vaste champ d'échanges et de coopération avec leurs homologues étrangères. Le cadre juridique fixé par le législateur est ainsi suffisamment flou pour permettre une libre expression des élus et des populations locales tout en assurant une sécurité et une reconnaissance des actions entreprises.

Cette loi, votée pour "légaliser" un engagement international déjà important des collectivités locales, permet de recadrer l'action des collectivités locales tout en englobant les actions anciennes de jumelage ou d'aide au développement.

La circulaire du 26 mai 1994⁵ explicite ce que l'on entend par convention :

Tout contrat ou acte signé entre collectivités françaises et étrangères, comportant des déclarations, des intentions, des obligations ou des droits opposables à l'une ou l'autre partie.

Le législateur n'a pas souhaité classer ou hiérarchiser ces coopérations suivant des zones géographiques ou suivant des types d'actions.

Ainsi, un « accord de coopération décentralisée » est une convention, un contrat entre deux collectivités locales. Cette convention peut être un simple « accord de jumelage », un « pacte d'amitié » plus déclaratif que contractuel ou un « accord cadre » limité dans le temps et dans les thématiques d'action.

L'impossibilité de cette distinction rend malaisée toute tentative de hiérarchisation, de classement des différents accords signés par les collectivités. Nous ne nous sommes pas engagés dans cette voie et avons préféré lister, dans un premier temps, les différentes aires géographiques d'engagement, afin de dresser ce premier état des lieux.

C-2. LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE COOPERATION

De plus, on observe que les métiers de la coopération décentralisée se cherchent dans la fonction publique territoriale. Les acteurs y sont multiples et variés, tout comme les objectifs de la coopération décentralisée.

Les communes ont souvent fait le choix d'externaliser l'animation de l'accord de coopération en la confiant à un comité de jumelage, afin de mieux mobiliser les concitoyens. Toutefois, de nouveaux axes de coopération apparaissant, les collectivités ont parfois développé des organisations en interne ou des procédures particulières d'administration de leur coopération.

On étudiera ainsi, dans d'une seconde partie de l'étude les modalités d'engagement des collectivités locales.

⁵ téléchargeable sur le site www.coopdec.asso.fr

C-3. LE CHOIX DES COLLECTIVITES LOCALES

Les acteurs de la coopération décentralisée étant nombreux et de statuts différents, cette enquête n'indique que les résultats obtenus pour les villes de plus de 2500 habitants. En effet, les communautés d'agglomération, les départements et la région ont été écartés du fait de la trop grande différence dans les moyens engagés et de la difficulté d'appréhender, selon les mêmes critères, une action internationale souvent plus technique.

C-4. METHODOLOGIE D'ENQUETE

Enfin, quelques précisions méthodologique doivent être apportées sur le travail réalisé entre octobre 2001 et août 2002.

L'enquête a été réalisée en trois temps :

1. une enquête sous forme de **questionnaire** adressé aux 89 villes d'Aquitaine de plus de 5000 habitants.

Le questionnaire intitulé : «**l'Action internationale des collectivités d'Aquitaine** » comporte 5 pages pour 27 questions (ouvertes et fermées) visant à mieux connaître la nature des échanges internationaux des collectivités, l'organisation de ces échanges, les partenariats, le cadre légal, le financement, et les projets eux-mêmes.

Ce questionnaire a été envoyé le 10 octobre 2001. Nous en avons reçu 43 dans les délais prévus, ce qui constitue un bon taux de réponse.

2. une enquête téléphonique a ensuite été menée auprès des collectivités de 2500 à 5000 habitants et auprès des collectivités de plus de 5000 habitants n'ayant pas répondu au questionnaire.
3. enfin, une enquête complémentaire sur Internet ou auprès de réseaux tels que les associations départementales de maires ou l'AF CCRE⁶ a permis d'enrichir ce recensement et de l'élargir notamment à 16 communes de moins de 2500 habitants.

⁶ Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe - Orléans

D. LES ACCORDS DE COOPERATION DECENTRALISEE EN AQUITAINE

D-1. LE NOMBRE D'ACCORDS DE COOPERATION RECENSES

ACDC a recensé **227 accords de coopération décentralisée** en Aquitaine menés par 120 communes de plus de 2500 habitants et 17 accords pour 16 communes de moins de 2500 habitants.

**Soit 244 accords de coopération décentralisée
pour 136 communes**

Ainsi, 64 communes de plus de 2500 habitants n'ont aucune action internationale.

**Ces 244 accords représentent des engagements
dans 32 pays du monde.**

D-2. LE NOMBRE D'ACCORDS DE COOPERATION PAR VILLE

Nombre d'accords de coopération recensés	0	1	2	3	4	5	6	9	15	242
Nombre de villes	64	84	28	13	5	3	1	1	1	200
En % par rapport à 200 villes	32,0%	42,0%	14,0%	6,5%	2,5%	1,5%	0,5%	0,5%	0,5%	100,0%
En % par rapport à 136 villes actives		62,7%	20,9%	9,7%	3,7%	2,2%	0,7%	0,7%	0,7%	

L'action internationale apparaît, dans un premier temps, limitée pour les communes d'Aquitaine. En effet, sur les 134 communes, la grande majorité (61,2 %) est engagée dans un seul partenariat et 90 % des communes ont 1, 2 ou 3 partenariats.

Quelques exceptions toutefois à cette faible projection à l'international :

- La ville de Bordeaux est engagée sur 15 partenariats.
- Ensuite, les villes qui ont une action internationale importante sont Pau (9 accords) puis les villes de Villeneuve sur Lot (6), Agen, Arcachon et Terasson la Villegieu (avec 5 accords de coopération)

D-3. LA REPARTITION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

a) DE MANIERE GENERALE

Si on répartit les accords de coopération en fonction des grandes zones géographiques, on obtient le tableau suivant :

	Europe CE	Europe de l'Est	Asie	Afrique	Maghreb	Amérique Latine	Amérique du nord
Nombre de villes engagées	116	11	3	15	8	2	19
En % par rapport à 136 villes actives	85,3%	8,1%	2,2%	11,0%	5,9%	1,5%	14,0%

L'Europe est la principale aire géographique d'engagement des collectivités locales (86,6% des collectivités ont une coopération européenne). Ceci s'explique par l'histoire des jumelages, la volonté politique de participer à la construction européenne et la proximité géographique favorisant les échanges

Toutefois, il faut remarquer que 17 communes ont choisi de s'engager plutôt en dehors de l'Europe.

Il est intéressant de noter que 15 communes coopèrent avec l'Afrique et que 19 communes sont engagées avec l'Amérique du Nord (soit dans chaque cas, environ 10% des communes d'Aquitaine de plus de 2500 habitants)

Si l'on s'intéresse au nombre de zones géographiques couvertes par chaque collectivité alors on constate que 94 % des collectivités sont engagées sur 1 ou 2 zones géographiques au maximum.

Présence dans N zones géographiques	0	1	2	3	4	7	
Nombre de villes	64	114	14	5	2	1	200
En % par rapport à 200 villes	32,0%	57,0%	7,0%	2,5%	1,0%	0,5%	100,0%
En % par rapport à 136 villes actives		83,8%	10,3%	3,7%	1,5%	0,7%	

Il semble y avoir peu de dispersion géographique dans les actions menées. Les motivations concernant le choix des zones seraient intéressantes à explorer d'un point de vue économique et historique. Plus précisément, un travail pourrait être réalisé par rapport aux dynamiques locales : souhait d'un développement économique vers certaines zones, importance de la population émigrées (Italie, ...).

Les moyens dont nous disposons pour cette étude ne nous permettent pas d'aller plus avant⁷.

⁷ Voir toutefois le § sur l'historique des jumelages – infra.

b) EUROPE

La répartition du nombre de coopérations en Europe (Union européenne) est la suivante :

Europe CE											
Allemagne	Belgique	Crète	Espagne	Grande Bretagne	Grèce	Irlande	Italie	Pays Bas	Portugal	Suède	Suisse
35	7	1	74	14	2	3	23	1	21	1	1

Nombre de coopérations avec l'Union Européenne

L'Aquitaine étant une région transfrontalière avec l'Espagne, il est peu étonnant d'identifier 74 accords de coopération avec ce pays, menés par 72 communes⁸.

L'Allemagne et l'Italie sont les deux pays suivants en matière de nombre d'accords de coopération.

- Les coopérations avec l'Allemagne résultent, historiquement, du souhait de réconciliation ;
- Les coopérations menées avec l'Italie sont souvent issues d'une reconnaissance de la présence de migrants italiens sur le territoire des communes.

Le Portugal recueille aussi un certain intérêt (21 accords).

Hors des cadres nationaux habituels, certaines communes ont développé des jumelages avec des communes d'autres pays européens, moins connus habituellement. Ainsi, nous avons recensé des jumelages avec **la Crète, la Suède, la Suisse, les Pays Bas et avec la Grèce.**

⁸ Une analyse plus précise permettrait de vérifier ou non le réel caractère transfrontalier de cette coopération (la majorité des coopérations est-elle en Pays basque, Navarre ou Aragon ?).

c) EUROPE DE L'EST ET CEI

Nombre de coopérations avec les Pays de l'Est	Europe de l'Est et CEI				
	<i>Bulgarie</i>	<i>Russie</i>	<i>Pologne</i>	<i>Azerbadjian</i>	<i>Roumanie</i>
	1	2	3	1	6

Peu de coopérations sont menées avec des communes de l'Est.

Parmi celles-ci :

- Bordeaux anime 3 partenariats
- un des jumelages avec la Pologne est en sommeil.

Ce faible engagement peut s'expliquer par l'éloignement géographique.

Il est à noter toutefois un engagement vers les communes roumaines.

Ce nombre peut sans doute s'expliquer par la réussite et la suite de l'Opération Villages Roumains (début des années 90).

Il sera intéressant de suivre, dans les prochaines années, l'évolution de ce nombre de coopérations, avec l'ouverture à l'Est de l'Union européenne à partir de 2004, notamment du fait de l'obligation qui sera faite aux communes, de développer des partenariats transnationaux, pour accéder à la grande majorité des programmes européens.

d) AFRIQUE

Nombre de coopérations avec l'Afrique	Afrique			
	Burkina faso	Cote d'Ivoire	Mali	Sénégal
	4	4	3	4
	4	4	3	4
	4	4	3	4

Le nombre de pays couverts par les coopérations est réduit (4 pays).

Ces accords sont signés uniquement vers des pays francophones.

Nous pouvons affiner la connaissance de ces coopérations à partir d'une étude des questionnaires reçus :

- Parmi ces coopérations, cinq villes ont une action centrée sur l'**éducation** (envoi de matériel scolaire, construction, rénovation école, bibliothèque) et quatre villes ont une **action santé** (achat ambulance, médicaments, construction maternité et dispensaire, envoi matériel médical, formation personnel médical).
- Deux projets mentionnent expressément la notion de **réciprocité** –les villes inscrivent leur action dans une politique de **prévention pour la jeunesse** en France-.
- Trois villes travaillent sur plusieurs domaines d'action et dépassent le simple don humanitaire⁹.

e) ASIE

Nombre de coopérations avec l'Asie	Asie		
	Inde	Japon	Chine
	1	2	2
	1	2	2
	1	2	2

La coopération avec l'Asie est délicate, notamment du fait du coût élevé des transports. Ceci semble expliquer que seules 3 villes sont engagées. Ces trois villes ont plus de 24000 habitants.

De plus, les coopérations avec la Chine ou le Japon sont souvent motivées par une volonté de développement économique. Ce type d'action est plus souvent mis en place par des agglomérations ou autres collectivités ne relevant pas de notre champ d'étude.

A noter toutefois une coopération avec l'Inde, peu fréquente en France.

⁹ Informations tirées de l'étude des questionnaires

f) MEDITERRANEE

Nombre de coopérations avec la Méditerranée

Méditerranée			
Palestine	Israël	Maroc	Algérie
1	1	1	1

De même que l'Asie, la coopération méditerranéenne apparaît relativement faible.

Seules 2 communes –dont Bordeaux– mènent une coopération avec la Méditerranée.

Un des 4 accords (avec l'Algérie) est en cours de finalisation.

g) AMERIQUES

Nombre de coopérations avec les Amériques

Amériques				
Cuba	Pérou		USA	Canada
1	1		9	13

La coopération avec l'Amérique latine se limite à 2 accords avec Cuba et le Pérou. Si cela peut s'expliquer par l'importance des coûts de déplacement, cela peut paraître toutefois peu du fait de l'histoire entre l'Aquitaine et ce continent.

Par ailleurs, il existe une coopération relativement importante avec l'Amérique du Nord (9 accords avec les USA et 13 avec le Canada)

Nous avons pris le parti d'inclure notamment de nombreux accords avec le Québec, même si ceux-ci sont menés par des collectivités locales de moins de 2500 habitants. Il nous apparaît en effet important de valoriser l'activité de ces petites communes et des réseaux (comme France Québec) qui favorisent ces engagements.

ANALYSE DES COOPERATIONS
A PARTIR DES 43 QUESTIONNAIRES
RETOURNES

E. ORIGINES DES ACCORDS DE COOPERATION

E-1. ANCIENNETE DES ECHANGES

Le nombre d'accords contractés reste relativement constant depuis le début des années 80: une vingtaine par décennie. Le **jumelage le plus ancien date de 1957** et de manière étonnante il s'agit d'un jumelage avec la Côte d'Ivoire (Villeneuve-sur-Lot). Pour les années les plus récentes (1999-2002), **on comptabilise seulement neuf jumelages dont quatre hors Europe et en projet (Afrique et Inde).**

E-2. DEVELOPPEMENT DES ACCORDS

Si on dresse un tableau du nombre d'échanges contractés par décennie, on obtient les résultats suivants :

	1950-60	1961-70	1971-80	1981-90	1991-2002
Questionnaire	3	4	10	27	35
Source AFCCRE	3	4	4	15	16
Total	6	8	14	42	51

On observe une croissance exponentielle, surtout dans les années 80 et 90 avec une quarantaine d'échanges par décennie alors qu'il y en avait à peine 10 dans les années 50-60.

L'action internationale des collectivités se développe, ces dernières années, du fait de l'importance, pour nos communes, d'accompagner l'ouverture internationale de leur population et de leur économie.

Mais par ailleurs, du fait des lois de décentralisation – à partir de 1982- , la coopération internationale apparaît comme un outil de développement local, en permettant d'échanger, d'interroger ses pratiques grâce à un regard extérieur de la part de la commune jumelle.

La loi du 6 février 1992 – titre IV, autorisant de manière formelle, la signature de partenariats pour les collectivités, permet aussi de dépasser les jumelages et de renforcer la mobilisation des édiles.

F. GENESE DES PROJETS DE COOPERATION

F-1. INITIATIVE

A la lecture des réponses, il apparaît que l'initiative de projets revient souvent aux maires et élus municipaux (valable pour 16 villes) mais aussi aux personnes privées que l'on retrouve dans les comités de jumelage et associations (valable pour 11 villes) et enfin aux écoles (valable pour 5 villes)¹⁰.

F-2. CHOIX DU PAYS

Quant au choix du pays vers lequel se dirige l'action de ces villes, on retrouve le plus souvent l'argument de la proximité géographique (avec l'Espagne et plus particulièrement pour les Pyrénées Atlantiques) ou celui de la présence d'une communauté étrangère (c'est le cas pour des jumelages avec l'Italie et le Portugal).

Les autres arguments évoqués sont :

- la culture du pays choisi,
- le caractère économique commun (ex: région viticole),
- les événements politiques (ex: Roumanie),
- le partenariat régional préexistant (Région Aquitaine avec le Land de Hesse en Allemagne),
- des connaissances personnelles dans le pays choisi (ex: lors d'un voyage en Casamance au Sénégal)
- un événement historique (ex de l'atterrissage forcé de l'avion 'Canari' en 1929 sur la plage de Mimizan et parti quelques jours plus tôt de la plage d'Old Orchard, au nord de New York).

Cette répartition démontre l'importance du contexte historico-socio-politique dans les choix réalisés. L'intérêt local –notion obligatoire pour justifier tout engagement des collectivités- apparaît ici majoritairement, que ce soit par rapport à l'histoire de la commune (événement fédérateur ou origines de sa population) ou à ses objectifs propres de développement (développement économique ou reconnaissance et intégration des migrants ...)

F-3. MOTIVATIONS

Les termes employés par les municipalités pour expliquer les raisons et motivations de leurs actions sont riches de diversité mais on retrouve des lignes fortes: **l'Europe, l'amitié entre les peuples, l'action socio-éducative auprès des jeunes par le dialogue interculturel et la promotion des langues étrangères.** On reste très souvent dans l'optique du jumelage. Seules quelques villes dépassent ce cadre et parlent d'échange d'expériences de fonctionnement communal, d'action de coopération, d'action citoyenne.

Même si ces actions existent plus ou moins, la perception de cette action reste très classique et très liée à celle du jumelage. Aucune ville ne parle d'aide au développement, et/ou de coopération internationale comme objectif final.

¹⁰ sur 43 questionnaires reçus

G. DOMAINES D'ACTION

G-1. MISE EN GARDE

Il est relativement délicat de proposer une présentation des grandes familles d'action des collectivités locales en matière de domaine d'action du fait de la différence d'appréciation des mots clés (un envoi de cahiers scolaires sera classé dans l'enseignement ou dans l'aide humanitaire ; la construction d'une école par un chantier sera dans les échanges éducatifs ou l'enseignement ou l'aménagement urbain ...)

G-2. DETAILS DES REPONSES

Voici toutefois les résultats des questionnaires retournés par les collectivités, présentés par domaines d'action.

a) ECHANGES CULTURELS ET EDUCATIFS

Les échanges culturels et éducatifs sont largement prédominants (41 villes sur 43). Sur ces 41 villes, 19 d'entre elles précisent qu'il s'agit d'échanges à caractère scolaire, 20 d'échanges sportifs et 17 d'échanges culturels et/ou artistiques. Certaines villes, dans cette rubrique, font mention d'échanges à caractère touristique, 3^{ème} âge, jeunes de centres sociaux et stages. On notera que ces échanges ciblent essentiellement un public jeune et scolarisé et s'inscrivent dans un cadre institutionnel bien précis (établissements scolaires, associations sportives ou autres).

b) ENSEIGNEMENT

L'enseignement concerne dix villes. Dans ce domaine d'action, les villes précisent parfois leur action : échanges scolaires, cours de langue organisés, visite d'école dans le pays jumelé, échanges de professeurs, de mécaniciens, de médecins (Mali), cours de formation en gestion, formation de personnel médical, visite de professionnels en France dans un objectif de formation, d'échanges.

c) ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Six villes déclarent mener une action sanitaire et sociale. Il s'agit dans ce cas d'échanges professionnels relatifs aux personnes du 3^{ème} âge, et dans la plupart des cas, d'actions qui relèvent du domaine humanitaire : achat ambulance, dons de matériels et de fournitures scolaires, fourniture de matériel médical et hospitalier, construction d'une école, construction et financement d'une maternité, centre de planning familial et dispensaire.

d) GESTION LOCALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Cinq villes mènent une action dans ces domaines : action dans le domaine de la vie associative, prise de contact avec des collègues dans le pays étranger, aide à la création d'un réseau d'associations locales de développement ou action économique dans le domaine viticole, aide à la création de partenariat d'entreprises ou aides à l'identification de stages en entreprises pour étudiants.

e) AGRICULTURE - DEVELOPPEMENT DURABLE

On dénombre **quatre villes** dans ce domaine dont l'action relève également plutôt du domaine humanitaire : machine à concasser le riz, échanges d'agriculteurs - maraîchers-, fourniture d'un moulin à grain, d'un groupe électrogène.

f) AMENAGEMENT URBAIN

Finalement, **seules trois villes** inscrivent leur action dans le domaine de l'aménagement urbain : assainissement, formation de diésélistes, création d'un centre socioculturel.

g) AUTRES DOMAINES D'ACTION¹¹

On y retrouve 16 villes et diverses actions : tourisme, échanges folkloriques, vacances scolaires, conseil municipal transfrontalier, envoi de médicaments en Afrique, manifestations festives, échanges et voyage d'adultes, projets environnement, échange de cadres territoriaux, échanges clubs 3^{ème} âge, chorales, cyclotourisme, envoi de véhicules ...

¹¹ La réponse des collectivités qui ont classé leur action dans la rubrique « autres », ne se retrouvant pas dans les catégories proposées, démontre la limite de ces classements par questionnaire.

H. STRUCTURATION LOCALE DE L'ACTION

L'organisation locale mise en place par les collectivités pour mener à bien leurs projets évolue au cours des années. Déléguée quasi exclusivement à des comités de jumelage (associations loi 1901) jusqu'à peu, les projets sont de plus en plus intégrés dans les responsabilités directes de certains services. L'implication des élus apparaît aussi de plus en plus importante.

Afin de mieux saisir ces diverses situations, nous avons inscrit, dans le questionnaire, une série de questions relatives à cette structuration locale de l'action internationale.

H-1. DELEGATIONS OFFICIELLES DE L'ÉLU

Délégations officielles de l'élu	Jumelage : 15 villes Affaires culturelles : 7 villes Communication : 3 villes Sport : 1 ville Affaires européennes : 1 ville Relations extérieures : 3 villes Autres : 10 villes Non précisé : 11 villes
----------------------------------	---

Dans le cadre des délégations de l'élu, la **délégation « jumelage » est prédominante (15 villes)**.

Les délégations portant spécifiquement et exclusivement sur l'international concernent **19 villes et élu(e)s** (jumelages, affaires européennes, relations extérieures).

On notera qu'une dizaine de villes ont inscrit l'action internationale dans d'autres délégations telles que la jeunesse, le patrimoine, l'urbanisme, le tourisme, la prévention et l'animation.

H-2. EXISTENCE D'UN SERVICE MUNICIPAL EN CHARGE DES PROJETS INTERNATIONAUX

Existence d'un service	Oui : 23 Non : 14 Non précisé 6
------------------------	---

14 communes déclarent ne pas avoir de service en charge du jumelage. La délégation est totale vis-à-vis du comité de jumelage.

Type de service interne	Service jumelage : 7 Service affaires culturelles : 7 Service communication : 2 Service relations internationales : 1 Autres : 6 Non précisé : 5
-------------------------	---

Parmi ces 23 villes, huit villes ont un service spécifique (*service jumelage* ou *relations internationales*).

Le fait que sept villes délèguent la gestion à un *service culture* ou *affaires culturelles* démontre l'orientation « ouverture internationale et échanges » recherchée par la municipalité.

Dans les autres villes, le service chargé de l'action internationale peut être *la Direction générale des services, le Secrétariat général*, ou dans le cas de cinq villes *le cabinet du maire*. Ceci semble démontrer le caractère important et/ou transversal des dossiers de coopération internationale engagés par les communes.

Existence d'un service interne selon la taille de la ville

5000-10000 hab.	+10000-20000 hab.	+20000-40000 hab.	+40000 hab.
7 villes	4 villes	10 villes	2 villes
39%	44%	71%	100%

Si l'on établit le rapport « nombre de villes interrogées » et « nombre de villes avec un service interne », on observe que la quasi-totalité des villes de + de 20000 habitants ont un service (12 villes sur 16, soit 75%) alors que seules, 11 villes sur 27 (41%) entre 5 et 20000 habitants possèdent un service.

Ce qui suggère que la taille de la ville permet d'avoir un réel service qui puisse gérer cette action au quotidien. Cela pose aussi la question de l'appui aux petites communes dans le développement de leur action (notamment par la capacité à suivre la logique « projet » des bailleurs de fonds nécessitant la connaissance et la possibilité de remplir des dossiers de demandes de fonds).

H-3. PERSONNEL (EFFECTIFS, STATUT, FORMATION)

a) EFFECTIFS

Effectifs :	Aucun : 4 villes Une personne : 10 villes Deux personnes : 7 villes Trois personnes : 1 ville Quatre personnes : 1 ville Non précisé : 19 villes
-------------	---

En ce qui concerne les effectifs, seulement un peu plus de la moitié des villes ont répondu à cette question (22 villes).

Parmi ces villes, le plus souvent, une seule ou deux personnes sont chargées au niveau interne de l'action internationale, rarement plus.

Il est alors intéressant de connaître leur statut exact en regard de la professionnalisation du secteur de la coopération internationale.

b) STATUT

Statut du personnel	Fonctionnaire territorial : 19 villes Agent contractuel : 3 villes Vacataire : 0 Emploi jeune : 4 villes Autres : 5 villes Non précisé : 11 villes
---------------------	---

Dans la plupart des cas, la ou les personnes en charge ont le **statut de fonctionnaire territorial** (le cas pour 19 villes) et sont, dans certaines villes, épaulé(s) par des agents contractuels ou des emplois jeunes.

Du fait de la spécificité des tâches à réaliser, certaines collectivités peuvent « aménager la loi Sapin » en embauchant des contractuels (trois villes).

Par ailleurs, seules quatre villes ont profité de l'initiative « nouveaux emplois » pour embaucher un **emploi jeune** spécifiquement sur ces activités.

Que ce soit pour les emplois-jeunes ou les agents contractuels, on observe que le plus souvent **ce sont des villes de plus de 30000 habitants qui créent ce type de poste**, à l'exception de deux communes de 10 et 12000 habitants.

ON PEUT DONC ESTIMER, PAR EXTRAPOLATION, A 30 A 40 AGENTS EN CHARGE DES ACTIONS INTERNATIONALES DANS LES COMMUNES D'AQUITAINE.

Toutefois, la professionnalisation de ces activités est difficile. Plusieurs villes précisent que bien souvent cette action est menée par des **bénévoles et/ou adhérents d'associations locales** (précisé par six villes) et/ou par des **élus** (trois villes).

c) FORMATION

Pour cette population d'agents territoriaux responsables des coopérations internationales, il reste à étudier plus en détail le niveau de qualification, la durée des contrats, les missions exactes, ...

La réponse à la question « avez-vous (fonctionnaires ou élus) reçus une formation pour mener à bien ce type de projet ? » fait ressortir une quasi-absence de formation dans ce domaine puisque **35 villes répondent ne pas avoir reçu de formation pour mener à bien leurs projets internationaux.**

Il serait important d'étudier plus à fond les raisons de cette absence de formation. Est-ce car la solidarité internationale, le bénévolat, ou l'amitié entre les peuples ne nécessite, a priori, aucune qualification ? Est-ce l'absence de proposition régionale, l'absence d'information sur ce qui existe ?

L'émergence d'une offre de formation telle que celle de COOP DEC Conseil¹², du CNFPT ou de l'IUT Michel de Montaigne doit pouvoir ouvrir un champ des possibles plus important aux acteurs désireux d'engager une qualification de leurs pratiques.

¹² Détail sur www.coopdec.asso.fr

H-4. EXISTENCE D'UNE STRUCTURE EXTERNE

a) LE RECOURS AUX COMITES DE JUMELAGES

Une large majorité des villes questionnées travaillent avec une structure externe pour mener à bien leur action internationale. La formule « comité de jumelage » est de loin prédominante avec quelques **34 villes travaillant avec un ou plusieurs comité(s) de jumelage, comité des fêtes ou associations de jumelages ou d'amitié** tous régis par la loi de 1901.

On notera que, généralement, à une ville jumelle correspond un comité de jumelage ou une association.

Une autre formule est utilisée : le '**consorcio**' de droit espagnol dans le cadre de la coopération transfrontalière Hendaye-Irun-Fontarrabie.

b) LES COOPERATIONS SONT MENEES AVEC DES PARTENAIRES LOCAUX

Partenaires locaux	Associations : 35 Personnes privées : 8 Ecoles, établissements scolaires : 23 Entreprises : 10 Autres : 9 Non précisé : 5
--------------------	--

Les partenaires locaux sont, dans la majorité des cas, **les associations (35 villes) et les établissements scolaires (23 villes)**. Les municipalités font également appel aux personnes privées (huit villes) et aux entreprises (dix villes).

Les associations partenaires sont le plus souvent présentées comme des associations sportives et culturelles (une dizaine de villes). On observe également que **dès lors qu'une ville travaille en partenariat avec des associations ou autres, il existe un comité de jumelage ou une association de jumelage dans cette municipalité.**

Les autres partenaires mentionnés sont les suivants : musée, orchestre, structure d'accueil de personnes âgées, agriculteurs, commerces, le partenariat institutionnel, le conseil municipal des jeunes et des sages, les associations locales dans le pays d'accueil, les universités.

H-5. LE BUDGET CONSACRE A L'ACTION INTERNATIONALE

a) AMPLEUR DES BUDGETS

Afin d'aborder plus en détail l'ampleur des coopérations, nous avons souhaité connaître les budgets des communes, affectés à leurs actions internationales.

Budget alloué à l'international, par an, par une ville	Entre 1524 et 7622 euros (entre 10 et 50 000 FF)	6 villes
	Entre 7623 et 15245 euros (de 50 000 à 100 000 FF)	9 villes
	Entre 15246 et 30490 euros (de 100000 à 200 000 FF)	3 villes
	Plus de 30491 euros (plus de 200 000 FF)	4 villes

Les réponses à cette question sont toutefois difficiles à analyser puisque certaines municipalités nous parlent en pourcentage du budget annuel de la municipalité, d'autres en sommes totales ou sous forme de fourchette de sommes allouées¹³. Certaines municipalités font référence aux subventions versées aux associations, d'autres annoncent des sommes brutes non détaillées ou encore le budget total consacré à l'action internationale sans préciser ce que cela comprend.

Parmi les 22 réponses chiffrées, on obtient la répartition suivante :

Budget selon la taille de la ville

	5000-10000 hab.	10000-20000 hab.	20000-40000 hab.	+40000 hab.
1524-7622 euros	5 villes	1 ville		
7623-15245 euros	4 villes	2 villes	3 villes	
15246-30490 euros		2 villes	1 ville	
+ de 30491 euros	1 ville		2 villes	1 ville

Ce tableau ne s'intéressant qu'à une vingtaine de villes, toute conclusion hâtive serait erronée. On remarque cependant, et cela semble être une conséquence logique, que plus le nombre d'habitants est élevé, plus le budget est important. Mais le nombre de relations internationales gérées par la ville peut aussi être un critère de variation du budget tout comme le type de projet mené (jumelage avec une ville européenne ou projet avec une ville africaine).

¹³ L'action internationale étant un mode d'exercice des compétences municipales, les budgets afférents peuvent être distribués à plusieurs services. Un travail de réflexion et d'enquête des collectivités sur ce point pourrait toutefois permettre une meilleure communication institutionnelle à l'heure ou la coopération décentralisée et de plus en plus reconnue

b) RECOURS AUX COFINANCEMENTS EXTERIEURS

Cofinancement extérieur	Oui : 5 villes Non : 19 villes Non précisé : 19
Quel cofinancement ?	MAE : 2 villes Conseil régional : 1 ville Conseil général : 3 villes Autre : 2 villes

Le taux de non réponse et le nombre de réponses négatives à cette question laisse présager que le cofinancement est peu utilisé et/ou peu connu. Quatre villes font appel aux bailleurs suivants :

- OFAJ¹⁴,
- AFCCRE
- Comité Olympique français
- MAE¹⁵ notamment pour les chantiers de jeunes et versées directement à l'association qui gère le projet
- Conseils généraux

Remarque :

Nous devons attirer l'attention sur le nombre important d'absence de réponse à ces questions budgétaires. Plusieurs hypothèses peuvent être émises :

- difficulté pour les communes, pour identifier, sur différents budgets, les sommes pouvant être déclarées comme affectées à des projets internationaux ;
- manque de formation pour utiliser cette orientation politique comme axe de communication (y compris dans la manière de présenter les budgets) ;
- l'action internationale n'est pas très importante et, en tant que simple action d'affichage, la somme allouée est méconnue ;
- difficulté aussi, à entrer dans les problématiques budgétaires locales par une simple enquête par courrier.

¹⁴ Office Franco Allemand de la Jeunesse

¹⁵ Ministère des Affaires Etrangères

I. CONCLUSION

La terre d'Aquitaine apparaît souvent, par rapport à des régions telles que Poitou Charentes ou Rhône Alpes, comme beaucoup moins riche en projets internationaux, comme une région où –localement- la culture internationale est parfois « absente ».

Notre étude, en réduisant cet écart, fait apparaître les points suivants :

- L'action internationale des villes d'Aquitaine est principalement tournée vers les pays de l'Union européenne.
- Les échanges culturels et éducatifs sont largement prédominants et s'inscrivent dans un cadre institutionnel bien précis (établissements scolaires, associations sportives, culturelles ou autres).
- Le manque de formation et le fonctionnement hors des réseaux nationaux et européens font ressortir un isolement certain des villes d'Aquitaine engendrant un recours au cofinancement faible voir absent.

L'ouverture de l'Europe à l'Est en 2004 et la fin des fonds structurels annoncés pour 2006 doivent engager les collectivités locales à acquérir une réelle culture de partenariat international.

On peut imaginer que les structures intercommunales nouvellement créées seront à l'initiative de nouveaux projets, notamment dans les zones moins urbanisées de la région Aquitaine.

Il faudra toutefois qu'un réel accompagnement soit réalisé et qu'une offre de formation importante soit proposée – et utilisée par les collectivités locales.

J. ANNEXES

- ANNEXE I : 'Répertoire de l'action internationale des villes en Aquitaine (liste des jumelages des villes d'Aquitaine d'après les sources du questionnaire au 31/12/01 et du rapport AFCCRE du 06/09/01 et diverses enquêtes téléphonique à l'été 2002)
- ANNEXE II : 'Listing des villes jumelées par pays de jumelage' (en Europe)
- ANNEXE III : 'Listing des villes jumelées par pays de jumelage' (hors Europe)

J-1. ANNEXE I : 'REPertoire DE L'ACTION INTERNATIONALE DES VILLES EN AQUITAINE ¹⁶

Collectivité française	Nb d'habitants	Code Postal	Accords de coopération
LE BUISSON DE CADOUIN	<2500 hab	24000	ST MARCELLINE DE KILDARE (Can- Q)
COLOMBIER	<2500 hab	24000	NOTRE-DAME DE LA MERCI (Can- Q)
CREYSSE	<2500 hab	24000	SAINT ALPHONSE (Can- Q)
VERGT	<2500 hab	24000	SAINTE-JUSTINE (Can- Q)
Périgueux	30 193	24000	Amberg (All)
Bergerac	27 201	24108	Faenza (Ita); Repentigny (Can)
Terasson la Villedieu	6 180	24120	Bierstadt (All); Theux (Bel) ; Boderaven (PB) ; Ita et Esp
LALINDE	2 966	24150	CRABTREE (Can- Q)
neuvic	3 411	24190	Tesbourne (GB); Sainte Beatrix (Can-Q)
mussidan	2 888	24400	Woobridge (GB)
Ribérac	4 000	24600	Rietberg (All)
Coulounieix- Chamiers	8 747	24660	Venta de Banos (Esp) ; Portloise (Irlande)
Boulazac	6 050	24750	Bibbiena (Ita)
Thiviers	3 261	24800	Ostringen (All); Citiernas (Esp);
Bordeaux	218 948	33000	Munich (All); Bakou (Az); Los Angeles (USA) ; Cracovie (Pol); Porto (Por) ; Bristol (GB); Bamako (Mali); Ashdod (Isr); Casablanca (Mar); Fukuoka (Jap); Lima (Pér); Madrid (Esp); Québec (Can); Saint petersbourg (Rus); Wuhan (Chi)
Le Bouscat	22 414	33110	Arnstadt (All)
<u>SAINT-LAURENT-MEDOC</u>	3476	33112	Manage (Bel)
Martignas sur Jalle	6 348	33127	Nauplie (Grèce) ; Santa Cruz de Bezana (Esp)
<u>LANTON</u>	4962	33138	Lodossa (Esp)
Villeneuve d'Ornon	27 905	33140	Seeheim-Jugenheim (All); Torres Vedras (Por); Gridgend (GB) ;
<u>CADAUJAC</u>	4503	33140	Sabrosa (Por)
<u>CENON</u>	21533	33150	Laredo (Esp) ;
Saint Médard en Jalles	25 566	33160	Merzig (All) ; Almansa 'Esp); Sabaudia (Ita)
Gradignan	22 834	33170	Figueira da Foz (Por); Pfungstadt (All)
Le Haillan	8 286	33186	Colindres (Esp) ; Enderby (GB)
<u>LA REOLE</u>	4340	33190	Sacile (Ita) ; Oliviera de Duro (Port) ;
Langon	6 627	33210	Penzberg (All) ; Canelas (Por)
<u>SAINTE-FOY-LA-GRANDE</u>	2788	33220	Landkreis Rotenburg (Can-Qué);
Coutras	7 002	33230	Dornstadt (All); Blaenavon (GB - Galles)
La Teste	23 819	33260	Binghamton (USA)
Cenon	21 533	33270	Laredo (Esp)
Floirac	16 284	33270	Diebougou (BF)
<u>BOULIAC</u>	3320	33270	Saxon (Sui)
<u>BLANQUEFORT</u>	13901	33294	Algérie (en cours de finalisation)
Lormont	21 385	33305	Castelldefels (Esp)
Arcachon	11 453	33311	Goslar (All) ; Gardonne Riviera (Ita); Pescara (Ita) ; Aveiro (por); Amherst(USA)
Le Taillan Médoc	7 885	33320	Castelnuovo-Berardenga (Ita)
Bègles	22 672	33321	Suhl (All); Collado (Esp); Bray (Esp)
<u>EYSINES</u>	18432	33326	Castrion (esp) ; Onesti (Rou); Clonmel (Irl)
Lesparre	5 044	33340	Olhao (Por); Drayton (GB)

- ¹⁶ liste des jumelages des villes d'Aquitaine d'après les sources du questionnaire au 31/12/01 et du rapport AFCCRE du 06/09/01 et diverses enquêtes téléphoniques à l'été 2002

Collectivité française	Nb d'habitants	Code Postal	Accords de coopération
<u>CASTILLON-LA-BATAILLE</u>	3162	33350	Nabburg (All), Episkopi (Crete), Cascante (Esp)
<u>TRESSES</u>	3646	33370	Funmayor (Esp)
<u>MIOS</u>	4667	33380	Val de San Vicente (Esp)
<u>BLAYE</u>	4924	33390	Tarega (Esp); Zulpich (all)
Talence	38 421	33400	Alcala de Henares (Esp) ; Trikala (Gre)
<u>BAZAS</u>	4788	33430	Salvatirra (Esp)
Ambarès et Lagrave	11 488	33440	Norton Radstok (GB); Kelheim (All)
<u>IZON</u>	3958	33450	Zagtouli (BF)
<u>CASTELNAU-DE-MEDOC</u>	3165	33480	Bad Saksa (All)
Libourne	21 761	33500	Schwandorf (All); Keynsham (GB); Logrono (Esp)
Andernos les Bains	9 249	33510	Segorbe (Esp); Nussloch (All)
<u>BRUGES</u>	18707	33520	Umkirch (All) ;
Bassens	7 018	33530	Mampatim (Sen)
Carbon Blanc	6 681	33560	San Martin de Valdeiglesias (Esp) ; (Mali)
<u>SAINTE-EULALIE</u>	4159	33560	Yepes (Esp) ; Laufach (All)
Pessac	55 912	33600	Goppingen (All) ; Burgos (All); Galatie (Rou); Piandrou (CI)
Cestas	17 170	33610	Renheim (All)
<u>CANEJAN</u>	5144	33610	Poggiomirteto (Ita)
<u>LA BREDE</u>	3504	33650	Viana (Esp)
<u>SADIRAC</u>	3022	33670	Cabrales (Esp)
Mérignac	63 500	33700	Matosinhos (Por); Villanova i La Geltru (Esp); Kaolack (Sén); Saint Laurent (Can)
<u>ARES</u>	4741	33740	Cannio (Esp)
<u>SOULAC-SUR-MER</u>	2819	33780	Ospedaletti (Ita); El Burgo des Osma (Esp) ; Sarrebourg (All)
<u>SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE</u>	3180	33820	Orio (Esp) ; Sevilla de la nueva (Por); Ivanetu (Rou)
Léognan	8 434	33850	Castelnetta (Ita); Joane (Por); Peralta (Esp)
<u>VAYRES</u>	2738	33870	La guardia (Esp)
<u>SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX</u>	2534	33880	Carvoirea (Por)
<u>LEGE-CAP-FERRET</u>	6391	33950	Sanhausen (All); Ubeda (Esp)
<u>AUDENGE</u>	3949	33980	Zigra (Esp)
<u>HOURTIN</u>	3252	33990	Pontardullais (GB-Galles)
Mont de Marsan	32 234	40000	Alingsas (Sué) ; Tudela (Esp) ; Botro (CI)
Dax	20 649	40100	Logrono (Esp)
Parentis en Born	4685	40160	Salatruco (Rou)
Narrose	2608	40180	Pologne (arrêt)
Mimizan	7 052	40201	Old Orchard Beach (USA)
Labouheyre	2527	40210	Gouveia (Por);
Tarnos	10 076	40220	Serpa (Portugal); (Bul); (Pal); (Cuba)
Saint Vincent de Tyrosse	5 531	40230	Rincon de Soto (Esp)
Pouillon	2761	40350	Darouca (Esp)
Saint Martin de Seignaux	3978	40390	Oyonoyon (Esp)
Saint Sever	4455	40500	Puente la reina (Esp);
Biscarosse	9 827	40600	Forcheim (All) ; Pombal (Por)
Hagetmau	4 500	40700	Tordesillas (Esp)
Aire sur l'Adour	6 868	40800	Castro-Urdiales (Esp)
Le Temple S/ lot	996	47110	Fiumicello (Ita)
Duras	1 241	47120	Sint Truiden (Bel)
Bazens	492	47130	Castel Nuovo scrivìa (Ita)
Mezin	1 513	47170	Sarinera (Esp)
Aiguillon	4 435	47190	Vise (Bel)
Marmande	18 103	47200	Portogruaro (It) ; Ejea de los Caballeros (Esp); Beclear (Rou)
Nérac	6 789	47200	Madridejos (Esp)

Collectivité française	Nb d'habitants	Code Postal	Accords de coopération
Astafort	1 958	47220	Saint Zenon (Can); Damuc (Rou)
Bon Encontre	5 799	47240	Carabane (Sén)
Castelculier	1 738	47240	Medea (Ita)
puymirol	880	47270	Roa (Esp)
Villereal	1 245	47300	La soronera (Esp)
Villeneuve sur Lot	24 134	47307	San Dona di Piave (Ita); Avila (Esp); Neustadt(all). Bouaké (CI); Troon (GB - Ecosse); Pondichéry (Inde)
Fregimont	189	47360	Floriffoux (Bel)
Tonneins	9 438	47400	Zoppola (It); Gori (Mali)
Colayrac Saint Cirs	2 791	47450	San Fior (Ita)
Pont du Casse	4 418	47480	Llanca (Esp); Talla (Ita); Tenburry Wells (GB)
Port Sainte Marie	1 780	47480	Castelnuevo de scriveria (Ita)
Fumel	5 637	47500	Burghausen (All); Almoradi- Algorfa (Esp)
Le Passage	9 029	47520	Wolszczowa (Pologne); Consuegra (Esp)
Boé	4 600	47551	Portacamora (Ita)
Miramont de guyenne	3 565	47800	Villanova del battista (Ita)
Agen	30 165	47916	Tolède (Esp); Dinslaken (All); Touapse (Russie); Llanelli (GB - Galles); Corpus Christi (USA)
Pau	80 610	64000	Gottingen (All); Zaragoza (Esp); Mobile (USA); Pistola (Ita); Setubal (Por); Swansea (GB);Kofu (Jap); Daloa (CI); Xian (Chine)
Bayonne	41 778	64100	Pamplona (Esp) ; San Sebastian (Esp) ; Daytona Beach (USA) ; Bayonne(USA)
Jurançon	7 730	64110	Borja (Esp)
<u>SERRES-CASTET</u>	3113	64121	Busiago (Ita)
Urrugne	7 040	64122	Sulzbach (All)
<u>MAULEON-LICHARRE</u>	3 347	64130	Tudela (Esp)
Lons	11 611	64140	Santonia (Esp); Saragosse (Esp); M'Paal (Sénégal)
Billère	13 376	64140	Petersberg (All) ; Sabinanigo (Esp)
Mourenx	7 537	64150	Moncada y Reixac (Esp)
<u>MORLAAS</u>	3928	64160	Tostede (all) - Manteigas (Por)
<u>ARTIX</u>	3175	64170	Song Naba (BF) ;
Biarritz	30 739	64200	Ixelles (Belgique); Cascais (Por); Jerz (Esp); Augusta (USA)
<u>BIDART</u>	4750	64210	Belgique
Lescar	8 191	64230	Satao (Por); Alfas del Pi (Esp)
Hasparren	5 913	64240	Azpeitia (Esp)
<u>CAMBO-LES-BAINS</u>	4741	64250	Deva (Esp)
<u>SALIES-DE-BEARN</u>	4759	64270	Sabou (BF)
<u>GAN</u>	4970	64290	Fornos (Por)
Orthez	10 936	64300	Tarazona (Esp); Mirandella (Por)
<u>ASCAIN</u>	3184	64310	Bollendorf (All); Lesaka (Esp)
<u>IDRON-OUSSE-SENDETS</u>	3264	64320	Alfagirin (Esp)
Boucau	7 007	64340	Montilla (Esp)
Oloron Sainte Marie	11 740	64400	Jaca (Esp)
<u>USTARITZ</u>	5367	64480	Tolosa (Esp)
Saint Jean de Luz	13 632	64500	Zarauz (Esp) / en suspens
Anglet	36 742	64600	Ansbach (All)
Hendaye	12 966	64700	Irun (Esp); Fontarabie (Esp)

J-2. ANNEXE II : 'LISTING DES VILLES JUMEELES PAR PAYS DE JUMELAGE' (EN EUROPE)

Jumelages avec l'Espagne		
Ville Française	CP	Villes jumelles
Terasson la Villedieu	24120	Bierstadt (All); Theux (Bel) ; Boderaven (PB) ; Ita et Esp
Coulounieix- Chamiers	24660	Venta de Banos (Esp) ; Portloise (Irlande)
Thiviers	24800	Ostringen (All); Citiernas (Esp);
Bordeaux	33000	Munich (All); Bakou (Az); Los Angeles (USA) ; Cracovie (Pol); Porto (Por) ; Bristol (GB); Bamako (Mali); Ashdod (Isr); Casablanca (Mar); Fukuoka (Jap); Lima (Pér); Madrid (Esp); Québec (Can); Saint petersbourg (Rus); Wuhan (Chi)
<u>LANTON</u>	33138	Lodossa (Esp)
<u>CENON</u>	33150	Laredo (Esp) ;
Saint Médard en Jalles	33160	Merzig (All) ; Almansa 'Esp); Sabaudia (Ita)
Le Haillan	33186	Colindres (Esp) ; Enderby (GB)
Cenon	33270	Laredo (Esp)
Lormont	33305	Castelldefels (Esp)
Bègles	33321	Suhl (All); Collado (Esp); Bray (Esp)
<u>EYSINES</u>	33326	Castrion (esp) ; Onesti (Rou); Clonmel (Irl)
<u>CASTILLON-LA-BATAILLE</u>	33350	Nabburg (All), Episkopi (Crete), Cascante (Esp)
<u>TRESSES</u>	33370	Funmayor (Esp)
<u>MIOS</u>	33380	Val de San Vicente (Esp)
<u>BLAYE</u>	33390	Tarega (Esp); Zulpich (all)
Talence	33400	Alcala de Henares (Esp) ; Trikala (Gre)
<u>BAZAS</u>	33430	Salvatirra (Esp)
Libourne	33500	Schwandorf (All); Keynsham (GB); Logrono (Esp)
Andernos les Bains	33510	Segorbe (Esp); Nussloch (All)
<u>SAINTE-EULALIE</u>	33560	Yepes (Esp) ; Laufach (All)
Carbon Blanc	33560	San Martin de Valdeiglesias (Esp) ; (Mali)
Pessac	33600	Goppingen (All) ; Burgos (All); Galatie (Rou); Piandrou (CI)
<u>LA BREDE</u>	33650	Viana (Esp)
<u>SADIRAC</u>	33670	Cabrales (Esp)
Mérignac	33700	Matosinhos (Por); Villanova i La Geltru (Esp); Kaolack (Sén); Saint Laurent (Can)
<u>ARES</u>	33740	Cannio (Esp)
<u>SOULAC-SUR-MER</u>	33780	Ospedaletti (Ita); El Burgo des Osma (Esp) ; Sarreburg (All)
<u>SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE</u>	33820	Orio (Esp) ; Sevilla de la nueva (Por); Ivanetu (Rou)
Léognan	33850	Castelneta (Ita); Joane (Por); Peralta (Esp)
<u>VAYRES</u>	33870	La guardia (Esp)
<u>LEGE-CAP-FERRET</u>	33950	Sanhausen (All); Ubeda (Esp)
<u>AUDENGE</u>	33980	Zigra (Esp)
Mont de Marsan	40000	Alingsas (Sué) ; Tudela (Esp) ; Botro (CI)
Dax	40100	Logrono (Esp)
Saint Vincent de Tyrosse	40230	Rincon de Soto (Esp)
Pouillon	40350	Darouca (Esp)
Saint Martin de Seignaux	40390	Oyonoyon (Esp)
Saint Sever	40500	Puente la reina (Esp);
Hagetmau	40700	Tordesillas (Esp)
Aire sur l'Adour	40800	Castro-Urdiales (Esp)
Mezin	47170	Sarinera (Esp)

Jumelages avec l'Espagne		
Nérac	47200	Madridejos (Esp)
Marmande	47200	Portogruaro (It) ; Ejea de los Caballeros (Esp); Beclear (Rou)
puymirol	47270	Roa (Esp)
Villereal	47300	La soronera (Esp)
Villeneuve sur Lot	47307	San Dona di Piave (Ita); Avila (Esp); Neustadt(all). Bouaké (CI); Troon (GB - Ecosse); Pondichéry (Inde)
Pont du Casse	47480	Llanca (Esp); Talla (Ita); Tenburry Wells (GB)
Fumel	47500	Burghausen (All); Almoradi- Algorfa (Esp)
Le Passage	47520	Wolszczowa (Pologne); Consuegra (Esp)
Miramont de guyenne	47800	Villanova del battista (Ita)
Agen	47916	Tolède (Esp); Dinslaken (All); Touapse (Russie); Llanelli (GB - Galles); Corpus Christi (USA)
Pau	64000	Gottingen (All); Zaragoza (Esp); Mobile (USA); Pistola (Ita); Setubal (Por); Swansea (GB);Kofu (Jap); Daloa (CI); Xian (Chine)
Bayonne	64100	Pamplona (Esp) ; San Sebastian (Esp) ; Daytona Beach (USA) ; Bayonne(USA)
Jurançon	64110	Borja (Esp)
<u>MAULEON-LICHARRE</u>	64130	Tudela (Esp)
Billère	64140	Petersberg (All) ; Sabinanigo (Esp)
Lons	64140	Santonia (Esp); Saragosse (Esp); M'Paal (Sénégal)
Mourenx	64150	Moncada y Reixac (Esp)
Biarritz	64200	Ixelles (Belgique); Cascais (Por); Jerz (Esp); Augusta (USA)
Lescar	64230	Satao (Por); Alfas del Pi (Esp)
Hasparren	64240	Azpeitia (Esp)
<u>CAMBO-LES-BAINS</u>	64250	Deva (Esp)
Orthez	64300	Tarazona (Esp); Mirandella (Por)
<u>ASCAIN</u>	64310	Bollendorf (All); Lesaka (Esp)
<u>IDRON-OUSSE-SENDETS</u>	64320	Alfagirin (Esp)
Boucau	64340	Montilla (Esp)
Oloron Sainte Marie	64400	Jaca (Esp)
<u>USTARITZ</u>	64480	Tolosa (Esp)
Saint Jean de Luz	64500	Zarauz (Esp) / en suspens
Hendaye	64700	Irun (Esp); Fontarabie (Esp)

Jumelages avec l'Allemagne		
Ville Française	CP	Villes jumelles
Périgueux	24000	Amberg (All)
Terasson la Villedieu	24120	Bierstadt (All); Theux (Bel) ; Boderaven (PB) ; Ita et Esp
Ribérac	24600	Rietberg (All)
Thiviers	24800	Ostringen (All); Citiernas (Esp);
Bordeaux	33000	Munich (All); Bakou (Az); Los Angeles (USA) ; Cracovie (Pol); Porto (Por) ; Bristol (GB); Bamako (Mali); Ashdod (Isr); Casablanca (Mar); Fukuoka (Jap); Lima (Pér); Madrid (Esp); Québec (Can); Saint petersbourg (Rus); Wuhan (Chi)
Le Bouscat	33110	Arnstadt (All)
Villeneuve d'Ornon	33140	Seeheim-Jugenheim (All); Torres Vedras (Por); Gridgend (GB) ;
Saint Médard en Jalles	33160	Merzig (All) ; Almansa 'Esp); Sabaudia (Ita)
Gradignan	33170	Figueira da Foz (Por); Pfungstadt (All)
Langon	33210	Penzberg (All) ; Canelas (Por)
Coutras	33230	Dornstadt (All); Blaenavon (GB - Galles)
Arcachon	33311	Goslar (All) ; Gardonne Riviera (Ita); Pescarra (Ita) ; Aveiro (por); Amherst(USA)
Bègles	33321	Suhl (All); Collado (Esp); Bray (Esp)
<u>CASTILLON-LA-BATAILLE</u>	33350	Nabburg (All), Episkopi (Crete), Cascante (Esp)
<u>BLAYE</u>	33390	Tarega (Esp); Zulpich (all)
Ambarès et Lagrave	33440	Norton Radstok (GB); Kelheim (All)
<u>CASTELNAU-DE-MEDOC</u>	33480	Bad Saksa (All)
Libourne	33500	Schwandorf (All); Keynsham (GB); Logrono (Esp)
Andernos les Bains	33510	Segorbe (Esp); Nussloch (All)
<u>BRUGES</u>	33520	Umkirch (All) ;
<u>SAINTE-EULALIE</u>	33560	Yepes (Esp) ; Laufach (All)
Pessac	33600	Goppingen (All) ; Burgos (All); Galatie (Rou); Piandrou (CI)
Cestas	33610	Renheim (All)
<u>SOULAC-SUR-MER</u>	33780	Ospedaletti (Ita); El Burgo des Osma (Esp) ; Sarreburg (All)
<u>LEGE-CAP-FERRET</u>	33950	Sanhausen (All); Ubeda (Esp)
Biscarosse	40600	Forcheim (All) ; Pombal (Por)
Villeneuve sur Lot	47307	San Dona di Piave (Ita); Avila (Esp); Neustadt(all). Bouaké (CI); Troon (GB - Ecosse); Pondichéry (Inde)
Fumel	47500	Burghausen (All); Almoradi- Algorfa (Esp)
Agen	47916	Tolède (Esp); Dinslaken (All); Touapse (Russie); Llanelli (GB - Galles); Corpus Christi (USA)
Pau	64000	Gottingen (All); Zaragoza (Esp); Mobile (USA); Pistola (Ita); Setubal (Por); Swansea (GB);Kofu (Jap); Daloa (CI); Xian (Chine)
Urrugne	64122	Sulzbach (All)
Billère	64140	Petersberg (All) ; Sabinanigo (Esp)
<u>MORLAAS</u>	64160	Tostede (all) - Manteigas (Por)
<u>ASCAIN</u>	64310	Bollendorf (All); Lesaka (Esp)
Anglet	64600	Ansbach (All)

Jumelages avec l'Italie		
Ville Française	CP	Villes jumelles
Bergerac	24108	Faenza (Ita); Repentigny (Can)
Terasson la Villedieu	24120	Bierstadt (All); Theux (Bel) ; Boderaven (PB) ; Ita et Esp
Boulazac	24750	Bibbiena (Ita)
Saint Médard en Jalles	33160	Merzig (All) ; Almansa 'Esp); Sabaudia (Ita)
LA REOLE	33190	Sacile (Ita) ; Oliviera de Duro (Port) ;
Arcachon	33311	Goslar (All) ; Gardonne Riviera (Ita); Pescarra (Ita) ; Aveiro (por); Amherst(USA)
Le Taillan Médoc	33320	Castelnuovo-Berardenga (Ita)
CANEJAN	33610	Poggiomirteto (Ita)
SOULAC-SUR-MER	33780	Ospedaletti (Ita); El Burgo des Osma (Esp) ; Sarreburg (All)
Léognan	33850	Castelneta (Ita); Joane (Por); Peralta (Esp)
Le Temple S/ lot	47110	Fiumicello (Ita)
Bazens	47130	Castel Nuovo scriveria (Ita)
Marmande	47200	Portogruaro (It) ; Ejea de los Caballeros (Esp); Beclear (Rou)
Castelculier	47240	Medea (Ita)
Villeneuve sur Lot	47307	San Dona di Piave (Ita); Avila (Esp); Neustadt(all). Bouaké (CI); Troon (GB - Ecosse); Pondichéry (Inde)
Tonneins	47400	Zoppola (It); Gori (Mali)
Colayrac Saint Cirs	47450	San Fior (Ita)
Pont du Casse	47480	Llanca (Esp); Talla (Ita); Tenburry Wells (GB)
Port Sainte Marie	47480	Castelnuevo de scriveria (Ita)
Boé	47551	Portacamora (Ita)
Pau	64000	Gottingen (All); Zaragoza (Esp); Mobile (USA); Pistola (Ita); Setubal (Por); Swansea (GB);Kofu (Jap); Daloa (CI); Xian (Chine)
SERRES-CASTET	64121	Busiagio (Ita)

Jumelages avec la Grande Bretagne		
Ville Française	CP	Villes jumelles
neuvic	24190	Tesbourne (GB); Sainte Beatrix (Can-Q)
mussidan	24400	Woolbridge (GB)
Bordeaux	33000	Munich (All); Bakou (Az); Los Angeles (USA) ; Cracovie (Pol); Porto (Por) ; Bristol (GB); Bamako (Mali); Ashdod (Isr); Casablanca (Mar); Fukuoka (Jap); Lima (Pér); Madrid (Esp); Québec (Can); Saint petersbourg (Rus); Wuhan (Chi)
Villeneuve d'Ornon	33140	Seeheim-Jugenheim (All); Torres Vedras (Por); Gridgend (GB) ;
Le Haillan	33186	Colindres (Esp) ; Enderby (GB)
Coutras	33230	Dornstadt (All); Blaenavon (GB - Galles)
Lesparre	33340	Olhao (Por); Drayton (GB)
Ambarès et Lagrave	33440	Norton Radstok (GB); Kelheim (All)
Libourne	33500	Schwandorf (All); Keynsham (GB); Logrono (Esp)
HOURTIN	33990	Pontardullais (GB-Galles)
Villeneuve sur Lot	47307	San Dona di Piave (Ita); Avila (Esp); Neustadt(all). Bouaké (CI); Troon (GB - Ecosse); Pondichéry (Inde)
Pont du Casse	47480	Llanca (Esp); Talla (Ita); Tenburry Wells (GB)
Agen	47916	Tolède (Esp); Dinslaken (All); Touapse (Russie); Llanelli (GB - Galles); Corpus Christi (USA)
Pau	64000	Gottingen (All); Zaragoza (Esp); Mobile (USA); Pistola (Ita); Setubal (Por); Swansea (GB);Kofu (Jap); Daloa (CI); Xian (Chine)

Jumelages avec le Portugal		
Ville Française	CP	Villes jumelles
Bordeaux	33000	Munich (All); Bakou (Az); Los Angeles (USA) ; Cracovie (Pol); Porto (Por) ; Bristol (GB); Bamako (Mali); Ashdod (Isr); Casablanca (Mar); Fukuoka (Jap); Lima (Pér); Madrid (Esp); Québec (Can); Saint petersbourg (Rus); Wuhan (Chi)
Villeneuve d'Ornon	33140	Seeheim-Jugenheim (All); Torres Vedras (Por); Gridgend (GB) ;
<u>CADAUJAC</u>	33140	Sabrosa (Por)
Gradignan	33170	Figueira da Foz (Por); Pfungstadt (All)
<u>LA REOLE</u>	33190	Sacile (Ita) ; Oliviera de Duro (Port) ;
Langon	33210	Penzberg (All) ; Canelas (Por)
Arcachon	33311	Goslar (All) ; Gardonne Riviera (Ita); Pescarra (Ita) ; Aveiro (por); Amherst(USA)
Lesparre	33340	Olhao (Por); Drayton (GB)
Mérignac	33700	Matosinhos (Por); Villanova i La Geltru (Esp); Kaolack (Sén); Saint Laurent (Can)
<u>SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE</u>	33820	Orio (Esp) ; Sevilla de la nueva (Por); Ivanetu (Rou)
<u>SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX</u>	33880	Carvoirea (Por)
Labouheyre	40210	Gouveia (Por);
Tarnos	40220	Serpa (Portugal); (Bul); (Pal); (Cuba)
Biscarosse	40600	Forcheim (All) ; Pombal (Por)
<u>MORLAAS</u>	64160	Tostede (all) - Manteigas (Por)
Biarritz	64200	Ixelles (Belgique); Cascais (Por); Jerz (Esp); Augusta (USA)
Lescar	64230	Satao (Por); Alfas del Pi (Esp)
<u>GAN</u>	64290	Fornos (Por)
Orthez	64300	Tarazona (Esp); Mirandella (Por)

Autres jumelages européens		
Ville Française	CP	Villes jumelles
Terasson la Villedieu	24120	Bierstadt (All); Theux (Bel) ; Boderaven (PB) ; Ita et Esp
Coulounieix- Chamiers	24660	Venta de Banos (Esp) ; Portloise (Irlande)
<u>SAINT-LAURENT-MEDOC</u>	33112	Manage (Bel)
Martignas sur Jalle	33127	Nauplie (Grèce) ; Santa Cruz de Bezana (Esp)
<u>BOULIAC</u>	33270	Saxon (Sui)
Bègles	33321	Suhl (All); Collado (Esp); Bray (Esp)
<u>EYSINES</u>	33326	Castrion (esp) ; Onesti (Rou); Clonmel (Irl)
<u>CASTILLON-LA-BATAILLE</u>	33350	Nabburg (All), Episkopi (Crete), Cascante (Esp)
Talence	33400	Alcala de Henares (Esp) ; Trikala (Gre)
Mont de Marsan	40000	Alingsas (Sué) ; Tudela (Esp) ; Botro (CI)
Duras	47120	Sint Truiden (Bel)
Aiguillon	47190	Vise (Bel)
Fregimont	47360	Floriffoux (Bel)
Biarritz	64200	Ixelles (Belgique); Cascais (Por); Jerz (Esp); Augusta (USA)
<u>BIDART</u>	64210	Belgique

J-3. ANNEXE III : 'LISTING DES VILLES JUMELEES PAR PAYS DE JUMELAGE' (HORS EUROPE)

Europe de l'Est

Jumelages avec la Roumanie		
Ville Française	CP	Villes jumelles
<u>EYSINES</u>	33326	Castrion (esp) ; Onesti (Rou); Clonmel (Irl)
Pessac	33600	Goppingen (All) ; Burgos (All); Galatie (Rou); Piandrou (Cl)
<u>SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE</u>	33820	Orio (Esp) ; Sevilla de la nueva (Por); Ivanetu (Rou)
Parentis en Born	40160	Salatrucu (Rou)
Marmande	47200	Portogruaro (It) ; Ejea de los Caballeros (Esp); Beclear (Rou)
Astafort	47220	Saint Zenon (Can); Damuc (Rou)

Autres jumelages Europe de l'Est et CEI		
Ville Française	CP	Villes jumelles
Bordeaux	33000	Munich (All); Bakou (Az); Los Angeles (USA) ; Cracovie (Pol); Porto (Por) ; Bristol (GB); Bamako (Mali); Ashdod (Isr); Casablanca (Mar); Fukuoka (Jap); Lima (Pér); Madrid (Esp); Québec (Can); Saint petersbourg (Rus); Wuhan (Chi)
Narrose	40180	Pologne (arret)
Tarnos	40220	Serpa (Portugal); (Bul); (Pal); (Cuba)
Le Passage	47520	Wolszczowa (Pologne); Consuegra (Esp)
Agen	47916	Tolède (Esp); Dinslaken (All); Touapse (Russie); Llanelli (GB - Galles); Corpus Christi (USA)

Asie

Jumelages avec l'Asie		
Ville Française	CP	Villes jumelles
Bordeaux	33000	Munich (All); Bakou (Az); Los Angeles (USA) ; Cracovie (Pol); Porto (Por) ; Bristol (GB); Bamako (Mali); Ashdod (Isr); Casablanca (Mar); Fukuoka (Jap); Lima (Pér); Madrid (Esp); Québec (Can); Saint petersbourg (Rus); Wuhan (Chi)
Villeneuve sur Lot	47307	San Dona di Piave (Ita); Avila (Esp); Neustadt(all). Bouaké (Cl); Troon (GB - Ecosse); Pondichéry (Inde)
Pau	64000	Gottingen (All); Zaragoza (Esp); Mobile (USA); Pistola (Ita); Setubal (Por); Swansea (GB);Kofu (Jap); Daloa (Cl); Xian (Chine)

AFRIQUE

Jumelages avec le Burkina Faso		
Ville Française	CP	Villes jumelles
Floirac	33270	Diebouyou (BF)
<u>IZON</u>	33450	Zagtouli (BF)
<u>ARTIX</u>	64170	Song Naba (BF) ;
<u>SALIES-DE-BEARN</u>	64270	Sabou (BF)

Jumelages avec le Sénégal		
Ville Française	CP	Villes jumelles
Bassens	33530	Mampatim (Sen)
Mérignac	33700	Matosinhos (Por); Villanova i La Geltru (Esp); Kaolack (Sén); Saint Laurent (Can)
Bon Rencontre	47240	Carabane (Sén)
Lons	64140	Santonia (Esp); Saragosse (Esp); M'Paal (Sénégal)

Jumelages avec la Côte d'Ivoire		
Ville Française	CP	Villes jumelles
Pessac	33600	Goppingen (All) ; Burgos (All); Galatie (Rou); Piandrou (CI)
Mont de Marsan	40000	Alingsas (Sué) ; Tudela (Esp) ; Botro (CI)
Villeneuve sur Lot	47307	San Dona di Piave (Ita); Avila (Esp); Neustadt(all). Bouaké (CI); Troon (GB - Ecosse); Pondichéry (Inde)
Pau	64000	Göttingen (All); Zaragoza (Esp); Mobile (USA); Pistola (Ita); Setubal (Por); Swansea (GB);Kofu (Jap); Daloa (CI); Xian (Chine)

Jumelages avec le Mali		
Ville Française	CP	Villes jumelles
Bordeaux	33000	Munich (All); Bakou (Az); Los Angeles (USA) ; Cracovie (Pol); Porto (Por) ; Bristol (GB); Bamako (Mali); Ashdod (Isr); Casablanca (Mar); Fukuoka (Jap); Lima (Pér); Madrid (Esp); Québec (Can); Saint petersbourg (Rus); Wuhan (Chi)
Carbon Blanc	33560	San Martin de Valdeiglesias (Esp) ; (Mali)
Tonneins	47400	Zoppola (It); Gori (Mali)

MEDITERRANEE

Jumelages avec la Méditerranée		
Ville Française	CP	Villes jumelles
Bordeaux	33000	Munich (All); Bakou (Az); Los Angeles (USA) ; Cracovie (Pol); Porto (Por) ; Bristol (GB); Bamako (Mali); Ashdod (Isr); Casablanca (Mar); Fukuoka (Jap); Lima (Pér); Madrid (Esp); Québec (Can); Saint petersbourg (Rus); Wuhan (Chi)
<u>BLANQUEFORT</u>	33294	Algérie (en cours de finalisation)
Tarnos	40220	Serpa (Portugal); (Bul); (Pal); (Cuba)

AMERIQUES

Jumelages avec l'Amérique latine		
Ville Française	CP	Villes jumelles
Bordeaux	33000	Munich (All); Bakou (Az); Los Angeles (USA) ; Cracovie (Pol); Porto (Por) ; Bristol (GB); Bamako (Mali); Ashdod (Isr); Casablanca (Mar); Fukuoka (Jap); Lima (Pér); Madrid (Esp); Québec (Can); Saint petersbourg (Rus); Wuhan (Chi)
Tarnos	40220	Serpa (Portugal); (Bul); (Pal); (Cuba)

Jumelages avec les USA		
Ville Française	CP	Villes jumelles
Bordeaux	33000	Munich (All); Bakou (Az); Los Angeles (USA) ; Cracovie (Pol); Porto (Por) ; Bristol (GB); Bamako (Mali); Ashdod (Isr); Casablanca (Mar); Fukuoka (Jap); Lima (Pér); Madrid (Esp); Québec (Can); Saint petersbourg (Rus); Wuhan (Chi)
La Teste	33260	Binghamton (USA)
Arcachon	33311	Goslar (All) ; Gardonne Riviera (Ita); Pescarra (Ita) ; Aveiro (por); Amherst(USA)
Mimizan	40201	Old Orchard Beach (USA)
Agen	47916	Tolède (Esp); Dinslaken (All); Touapse (Russie); Llanelli (GB - Galles); Corpus Christi (USA)
Pau	64000	Gottingen (All); Zaragoza (Esp); Mobile (USA); Pistola (Ita); Setubal (Por); Swansea (GB);Kofu (Jap); Daloa (CI); Xian (Chine)
Bayonne	64100	Pamplona (Esp) ; San Sebastian (Esp) ; Daytona Beach (USA) ; Bayonne(USA)
Biarritz	64200	Ixelles (Belgique); Cascais (Por); Jerz (Esp); Augusta (USA)

Jumelages avec le Canada		
Ville Française	CP	Villes jumelles
<u>SAINTE-FOY-LA-GRANDE</u>	33220	Landkreis Rotenburg (Can-Qué);
Astafort	47220	Saint Zenon (Can); Damuc (Rou)
Bergerac	24108	Faenza (Ita); Repentigny (Can)
Bordeaux	33000	Munich (All); Bakou (Az); Los Angeles (USA) ; Cracovie (Pol); Porto (Por) ; Bristol (GB); Bamako (Mali); Ashdod (Isr); Casablanca (Mar); Fukuoka (Jap); Lima (Pér); Madrid (Esp); Québec (Can); Saint petersbourg (Rus); Wuhan (Chi)
COLOMBIER	24000	<u>NOTRE-DAME DE LA MERCI (Can- Q)</u>
CREYSSE	24000	SAINT ALPHONSE (Can- Q)
LALINDE	24150	CRABTREE (Can- Q)
LE BUISSON DE CADOUIN	24000	ST MARCELLINE DE KILDARE (Can- Q)
Mérignac	33700	Matosinhos (Por); Villanova i La Geltru (Esp); Kaolack (Sén); Saint Laurent (Can)
neuvic	24190	Tesbourne (GB); Sainte Beatrix (Can-Q)
Pissos	40000	SAINTE-AURELIE (Can-Qué)
Saint Sever	40000	SAINTE-SEVERE (Can-Qué)
VERGT	24000	<u>SAINTE-JUSTINE (Can- Q)</u>